

L'AVIS DES DÉCHETS

La lettre d'information du Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers

▷ n°29 - juillet 2021

L'EDITO du Président

Depuis plus d'un an, nous vivons dans un contexte sanitaire particulier. Malgré tout, le Sycodem a continué d'assurer ses services de collecte des déchets. Je tiens à remercier particulièrement tous nos agents qui ont fait preuve d'une grande responsabilité!

Depuis la mise en place de la Redevance Incitative de bons résultats ont été obtenus sur les quantités d'ordures ménagères. Mais les volumes d'emballages restent encore trop élevés. Nous pouvons toujours améliorer nos performances en valorisant une part de nos déchets ménagers (compostage), en changeant nos modes consommation (emballages), diminuant nos apports en déchèterie avec le broyage des végétaux et le réemploi de certains matériaux. Le Sycodem travaille actuellement sur ces sujets pour vous proposer de nouveaux services et vous apporter d'autres alternatives pour que vos déchets deviennent plutôt une ressource!

Vous recevrez bientôt votre facturation bisannuelle. Malgré une forte hausse à l'échelle nationale de la taxe sur les activités polluantes et une baisse de la revente des matériaux, nous avons pu maitriser l'augmentation de la Redevance grâce à tous les efforts consentis depuis 2014.

Continuons ensemble à préserver notre environnement.

Stéphane GUILLON

Dépôts sauvages : Plan d'actions

Véritable fléau pour notre environnement proche, notre santé, les conditions de travail des agents de collecte et des agents municipaux, etc, les dépôts sauvages sont présents sur toutes les communes, partout en France. Sur le territoire du Sycodem, la majorité est concentrée au pied des conteneurs enterrés. En 2020, **124 Tonnes** de dépôts sauvages, tous types confondus, ont été ramassées. Et les conséquences sont nombreuses : dégradation du cadre de vie, envols, pollution des sols et des rivières, coûts supplémentaires de collecte, de nettoyage, coût important de traitement en centre d'enfouissement...

Le Sycodem s'associe aux communes qui luttent au quotidien contre ces incivilités. Un plan d'actions alliant la communication, la prévention et la répression est mis en oeuvre. Il sera évalué pour juger de la portée des opérations.

124 T de dépôts sauvages ramassés en 1 an = le chargement de 7 camions-bennes



Pas de masque dans la nature!



Il s'est imposé dans nos vies quotidiennes, mais reste néfaste pour notre environnement... Autour de nous, nous constatons chaque jour des masques jetables abandonnés au sol, accrochés aux buissons, etc. Suivant le milieu, leur dégradation va prendre d'une dizaine à plusieurs centaines

d'années (un film de polypropylène pur met environ 450 ans avant de disparaître à nos yeux). Disparaître ? Pas totalement... Les masques chirurgicaux vont se désintégrer progressivement en micro-particules. Celles-ci vont imprégner le sol, polluer la terre, les nappes phréatiques et les cours d'eau. Donc une seule destination, une fois usagés : jeter ces masques dans le sac noir des ordures ménagères, pour notre santé et celle de notre environnement.



Pour info!

Abandonner son masque au sol = une amende de 135 €...

Rendez-vous à

la DÉCHÈTERIE...

Un outil pour protéger l'environnement

Les déchèteries-recycleries sont, suivant le Code de l'Environnement, des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les 6 déchèteries gérées par le Sycodem sont de véritables outils pour empêcher les nuisances et les pollutions issues de la dégradation de matériaux et encombrants abandonnés. Pour répondre à cet enjeu, les sites sont soumis à un réglement intérieur qui fixe les conditions de circulation, d'ouverture, de tri sur place. C'est pourquoi, les déchèteries sont obligatoirement clôturées, surveillées et ouvertes au public suivant un planning précis. Quelques contraintes nécessaires mais pour, heureusement, remplacer les décharges à ciel ouvert...



Protéger l'environnement en étant solidaire

Depuis 2004, les déchèteries sont associées à une "recyclerie". Grâce au partenariat mené avec la Communauté Emmaüs de Saint-Michel-le-Cloucq, de nombreux matériaux, mobilier et objets en tout genre sont valorisés. Les compagnons sur place nous accompagnent :

- en démantelant vos encombrants complexes pour valoriser chacun des matériaux les composant (par exemple : séparation du verre et du bois d'une porte vitrée),
- en mettant de côté vos objets et mobiliers destinés à une 2^{ème} vie sur le site de la Communauté, au profit d'Emmaüs France.





Pour venir en déchèterie, n'oubliez pas :



de TRIER votre chargement au domicile



Votre visite est facilitée et vous gagnez du temps sur place!



Consignes de tri: sur www.sycodem.fr et dans le Mémo des déchèteries.



de bien ARRIMER votre chargement



Déchets solidement arrimés et couverts = pas d'envols. Les envols polluent durablement notre environnement et notre cadre de vie...



Suivant le Code Pénal l'amende s'élève à 45 € en cas de "circulation d'un véhicule sans fixations, chaînes, bâches et accessoires de chargement"



de vous munir de votre CARTE d'accès et d'un MASQUE



Contactez rapidement le Sycodem si vous n'avez pas encore de carte. Port du masque obligatoire jusqu'à nouvel ordre.



Demandez une carte sur www.sycodem.fr (rubrique Contacts) ou 02 51 50 75 35.

Etre agent de déchèterie...

Le métier d'agent de déchèterie ce n'est pas seulement d'assurer la bonne tenue du site, mais aussi accueillir les usagers dans le respect, orienter et conseiller, trier les déchets dangereux, assurer l'évacuation des matériaux, vérifier les dépôts de tout-venant non-valorisables, etc. Un ensemble de missions rendues de plus en plus complexes par l'évolution des techniques de recyclage. Un agent "valoriste".

Nos déchets en 2020

17 828,55 Tonnes de déchets déposées en



pour servir notamment de remblai.





5 675,02 T de végétaux

4 553,80 T de gravats

2 846.04 T de tout-venant

* les 4 flux les plus collectés en déchèterie : 80,56 % du total des flux en 2020

valorisation organique ou compostage : les végétaux sont stockés sur la plateforme de compostage à Foussais-Payré. Une fois mature, le compost est redistribué en déchèterie. Une partie des végétaux est aussi broyée puis valorisée directement sur des surfaces agricoles.

valorisation matière ou recyclage : les matériaux sont acheminés vers un site ou une usine de traitement. Par exemple : les gravats sont séparés par tri balistique puis concassés sur un site à Longèves

50.7 % 83.8 % des déchets déposés en déchèterie

sont valorisés

33,1%

élimination : ces déchets ne peuvent pas être valorisés. Ils sont enfouis dans une installation de stockage réglementée à Saint-Cyr-des-Gâts. Les alvéoles sont protégées par des géotextiles et surveillées. Elles seront recouvertes par une couche de terre végétale une fois remplies et fermées.

Le réemploi plutôt que la déchèterie

Le recyclage issu des déchèteries est un cercle vertueux mais énergivore comme tout process industriel. En 2019, 138,48 € sont nécessaires pour collecter et traiter 1 tonne de déchets sur les déchèteries du Sycodem.

Le mieux est encore de RÉUTILISER, DONNER, TRANSFORMER sans passer par la case "déchèterie"...

Le Sycodem mène actuellement une étude sur le réemploi des objets déposés en déchèterie, basée sur les principes de l'économie circulaire à l'échelle locale.





Laissez-vous guider...

règlement en vigueur sur les sites,

- consignes de tri,
- conseils sur votre visite et vos droits d'accès,
- plan de chaque site pour organiser vos dépôts,
- ce que deviennent les déchets que vous déposez,
- horaires d'ouvertures,
- localisation des 6 déchèteries.

téléchargeable et disponible auprès du Sycodem et en déchèterie

Fiches-pratiques

Depuis mai, le Sycodem met à disposition des fiches-pratiques pour connaître toutes les démarches utiles en cas de déménagement, emménagement, utilisation des conteneurs enterrés, etc. Vous pouvez les consulter sur www.sycodem.fr



La gestion de vos déchets

Votre Redevance Incitative finance en partie la collecte et le traitement des déchets ménagers, le fonctionnement des déchèteries, mais pas seulement! Le service public du Sycodem c'est aussi de l'information publiée plusieurs fois par an, des agents de la Fonction Publique Territoriale au bout du fil et sur le terrain, pour vous, sans interruption dans l'année, des conteneurs enterrés lavés toutes les semaines, etc.

La décomposition des coûts de service du Sycodem :



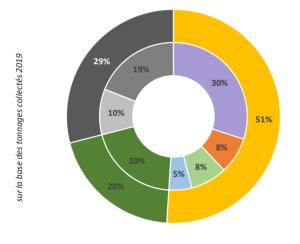








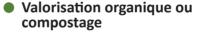
Le devenir des déchets collectés :



Valorisation matière ou recyclage

- matériaux issus des déchèteries
- emballages
- verre
- papier





déchets verts



- Elimination ou enfouissement
 - tout-venant des déchèteries
 - ordures ménagères



Vers moins d'emballages



D'avril à novembre 2021, le syndicat départemental Trivalis fait campagne pour la réduction des emballages et invite les Vendéens à réfléchir à leur comportement d'achat. 53 % des Vendéens déclarent acheter des produits avec peu ou moins d'emballages. En 2021, Trivalis va inviter les Vendéens à se questionner sur leur propre comportement d'achat et à les amener, de façon douce, au changement ; par tous les moyens possibles : communication radio, presse quotidienne, hebdomadaire et gratuite, spots télé, spots cinéma, affichage et réseaux sociaux. Le syndicat propose

également sur www.trivalis.fr un panel de recettes et d'astuces pour aller plus loin et pourquoi pas, devenir un Vendéen presque zéro déchet.

Impression: Imprimerie LIO (Luçon)



Sycodem Sud Vendée

Pôle environnemental du Seillot Allée Verte 85 200 FONTENAY LE COMTE tél: 02 51 50 75 35

tél : 02 51 50 75 35 ISSN : 2650-2771 accueil@sycodem.fr

www.sycode<u>m.fr</u>

Crédits: Sycodem/Liner Communication/StockLib

Directeur de la publication : M. Stéphane Guillon, Président

Conception: Service Communication Sycodem Sud Vendée

